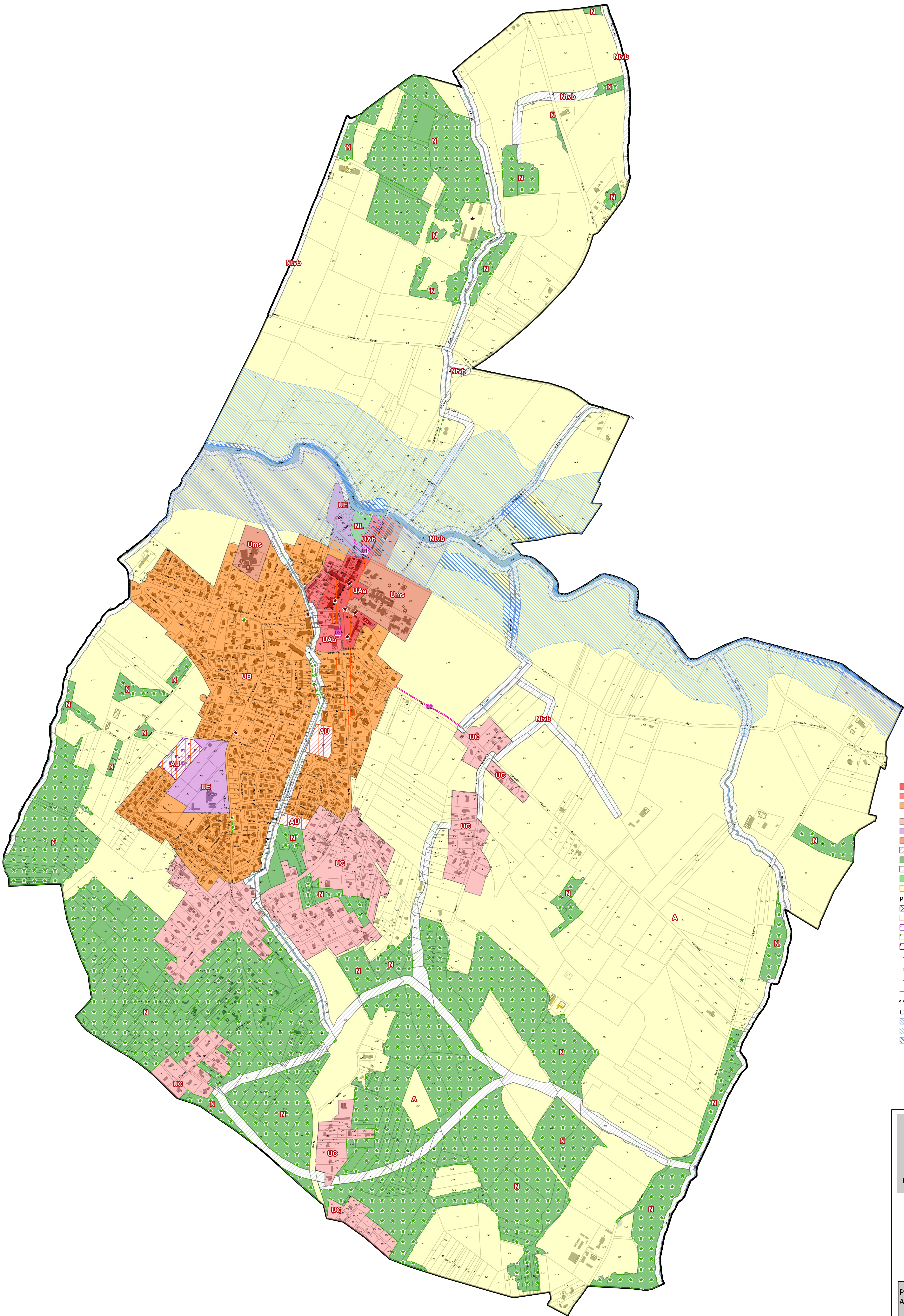




- UAa : Zone urbaine correspondant au coeur historique
UAb : Zone urbaine correspondant au centre dense
UB : Zone d'extension du centre historique comprenant les premiers faubourgs et les zones pavillonnaires
UC : Secteur d'urbanisation discontinue du noyau historique : hameaux et quartiers excentrés
Ums : Zone urbaine médico-sociale
AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
N : Espaces naturels
Nlvb : Espaces naturels trame verte et bleue
NL : Zone naturelle de loisirs
A : Zone agricole
- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Secteur à programme de logements mixité sociale
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Bâtiments susceptibles de changer de destination
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Linéaire artisanal et commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du CU
- CIZI**
- Aléa faible à moyen en crue exceptionnelle
Aléa indéterminé en crue exceptionnelle
Crue fréquente

échelle : 1/5 000°



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CEPET

P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme
3-Partie règlementaire
3.2-Document graphique

P.L.U. :
Arrêté le : 11/03/2025

Approuvé le :
09/12/2025

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 Blagnac
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

3.2

0 250 500 m

Liste des emplacements réservés		
N°	Destination	Bénéficiaire Surface (m²)
01	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune 1653
02	Aménagement liaison douce (piétons, cycles)	Commune 906
03	Agrandissement du trottoir Avenue de Toulouse	Commune 47